

Dept that preferred course from Cdn point of view would seem to be that action be directed toward all recreational fisheries including both coastal areas rather than specifically toward Great Lakes recreational fishery. Those to whom we talked seemed sensitive to potential problems if action was taken to relieve situation on Great Lakes alone despite fact that obvious pressure on Congress, which is apparently impressive, relates mainly to Great Lakes only. We also confirmed that Cda had no/no current intentions to take reciprocal action against USA recreational fisheries, a position which continues to be extremely helpful in advancing our position with Congress and admin.

**MEDIA COVERAGE**

5. Media converge of dispute has so far been low key and even-handed with neither crisis language nor intent to apportion blame.
6. Cdn decision announced Jun2 caught american press corps unaware, since there had been little prior tracking of interim fisheries agreement. Subsequent interest was widespread. Emb was besieged by inquiries as journalists scrambled to gather facts and background. Subsequent coverage generally noted that neither side expected dispute to result in confrontation and that negotiation to reach long term settlement would continue.
7. Over weekend interest centered on extension of fishing ban by USA to include inland waters and sports fishermen. Michigan sportsmen clubs pres interviewed on CBS network news called ban on reciprocal Great Lakes fishing preposterous and ridiculous. Some media Jun5 carried SSEA clarification that Cdn ban did not/not apply to USA sports fishing.

l'accord dans son ensemble. Cette façon de procéder suppose également l'adoption de esures d'applications provisoires. A l'issue de la séance, nous avons profité de l'occasion pour faire valoir, auprès des membres du congrès, du personnel, ainsi que du ministère d'État, le fait que le Canada préférerait que les mesures prises portent sur l'ensemble des activités de pêche sportive, y compris celles qui sont pratiquées dans les régions côtières, plutôt que de se concentrer spécifiquement sur la pêche sportive dans les Grands Lacs. Tous ceux avec qui nous avons discuté de la situation semblaient d'avis qu'il pourrait surgir des problèmes si les efforts déployés ne visaient qu'à régler la situation des Grands Lacs en dépit du fait qu'on exerce manifestement des pressions considérables sur le Congrès pour qu'il se concentre surtout sur cette région. Nous avons également confirmé le fait que le Canada n'avait aucunement l'intention d'appliquer des mesures réciproques interdisant la pratique de la pêche sportive par les Américains au Canada. Cette approche continue de faire progresser la validité de notre position auprès du Congrès et de l'administration.

**LES MÉDIA ET LA PÊCHE SPORTIVE**

5. Jusqu'à maintenant, les média n'ont presque pas fait allusion à ce conflit; ils n'en ont pas parler en terme de crise et n'ont pas essayer de prendre partie.
6. La décision annoncée par le Canada le 2 juin a surpris la Presse américaine, les média n'ayant pas eu vent de l'accord intérimaire sur les pêches. L'intérêt suscité a été général. L'Ambassade a été inondée de demandes de renseignements par les journalistes essayant de recueillir des faits et l'historique du problème. Il est ressorti des articles parus par la suite que les deux parties intéressées ne s'attendaient absolument pas à ce que ce problème dégénère en conflit et qu'on continuerait de négocier pour conclure une entente à long terme.
7. Les autres sujets d'intérêt mentionnés dans les média au cours de la fin de semaine ont porté sur l'élargissement par les États-Unis de l'interdiction de pêche de manière à inclure les eaux intérieures et les pêcheurs amateurs. Le président des clubs d'amateurs de sport du Michigan a déclaré, lors d'une entrevue diffusée dans le cadre des informations du réseau CBS, qu'il serait ridicule d'interdire la pêche réciproque sur les Grands Lacs. Certains média ont publié le 5 juin des articles spécifiant que l'interdiction canadienne ne s'appliquait pas à la pratique de la pêche sportive par les Américains au Canada.

Le ministre d'état a été chargé, en consultation avec les autres ministres et organismes, de commencer dès ce soir à essayer de régler ce problème aussi vite que possible et sans engager à nous transmettre d'urgence ses recommandations. La présentation de ces dernières n'a pas encore été établie, mais elle se concentrera probablement sur suggestions qui nous ont été soumises avant le début de la séance; à savoir que les deux gouvernements échangent des documents officiels engageant au moins provisoirement, à appliquer des mesures d'application de l'article 12 de l'accord intérimaire de 1978. D'autre part, il se peut qu'il y ait des casiers de données à l'entente réciproque dont est actuellement en état de recommandation l'application de cet article 12.

A State Dept in consultation with other departments and agencies were instructed to begin work this evening to resolve situation asap and have undertaken to forward proposal to us on urgent basis. Form of proposal is not yet clear but may follow along lines suggested earlier to us before hearing commenced; that two govts exchange notes agreeing at least provisionally, that article 12 of 78 interim agreement take immediate effect. Alternatively they may attempt to attach provisions to reciprocity agreement now before Senate, calling for application of article 12 even without eventual ratification of agreement as a whole. This would also have to involve measure of provisional enforcement. Following congressional hearing we look forward to continuing our discussions with counterparts as well as State